

## D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **23**  
 Nombre de votants : **33**  
 Date de convocation : **22/09/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 28 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**OBJET : ACQUISITION TERRAINS ZAE ESPASSOLES  
BUDGET ANNEXE ZAE ESPASSOLES**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - MASO (Terrats) - GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, MON, BERNADAC, VOISIN (Thuir) - LESNE (Tordères) - ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

DOUTRES (Caixas) à J.CHEREZ  
 N.CRUCQ (Fourques) à JL.PUJOL  
 C.VILA (Oms) à G.CHINAUD  
 R. LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL  
 BATALLER-SICRE (Thuir) à N.GONZALEZ  
 S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ  
 L.FERRER (Thuir) à N.MON  
 R.PEREZ (Thuir) à T.VOISIN  
 J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG  
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-81-17AcqZAEspas-DE

Accusé certifié exécutoire  
 Publié ou Notifié

Réception par le préfet : 05/10/2017

le

Absent excusé :

NOURY (St Jean Lasseille)  
 A.BOURRAT (Thuir)  
 R.OLIVE (Thuir)

Absent :

P.MAURAN (Montauriol)  
 P.MAURY (Thuir)

**Monsieur Jean-Claude BERNADAC** est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

**ACQUISITION DE TERRAINS BUDGET ANNEXE ZAE ESPASSOLES :**

- VU les statuts de la Communauté et sa compétence en matière de développement économique du territoire intercommunal,  
 VU les crédits provisionnés au chapitre 21-Compte 2111 au budget 2017 ZAE Espassoles

Le Président quittant la salle, la présidence de la séance est assurée par M.Rémy ATTARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Celui-ci **PRESENTE** à l'Assemblée les dispositions diverses nécessitant de procéder à l'acquisition de différents terrains :

**Budget annexe 2017 ZAE Espassoles**

Afin d'étendre la zone d'activités Espassoles située à THUIR, il est proposé de procéder à l'acquisition d'une partie des parcelles AI 378 (zone 4AU) et AI118 (zone Nb), propriétés de la commune de THUIR.

Parcelle AI 378 : 12 380 m<sup>2</sup> sur une contenance totale de 15 053 m<sup>2</sup>

Parcelle AI 118 : 1 800 m<sup>2</sup> sur une contenance totale de 3 605 m<sup>2</sup>

Le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son Vice-Président délégué à négocier avec la commune de THUIR pour procéder à l'acquisition des parcelles au prix de 260 000 € maximum.

Le Conseil Communautaire,  
 Ouï l'exposé de son président de séance,  
 A la majorité des membres présents ou représentés,  
 M.BERNARDY se retirant du vote,

**AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer les actes d'achat avec la commune de THUIR, propriétaire des terrains ainsi définis, dans la limite suivante :

Prix maximal d'acquisition : 260 000€TTC/m<sup>2</sup> (hors frais de notaire)

La surface des terrains à acquérir est :

Parcelle AI 378 : 12 380 m<sup>2</sup> environ \* sur une contenance totale de 15 053 m<sup>2</sup>  
 pour un prix de 20€/m<sup>2</sup>

Parcelle AI 118 : 1 800 m<sup>2</sup> environ\* sur une contenance totale de 3 605 m<sup>2</sup>  
 pour un prix de 5€/m<sup>2</sup>

\* sous réserve du découpage parcellaire par un géomètre expert, au terme duquel seront définies les surfaces définitives.

**INDIQUE** que la prévision budgétaire a été définie lors du vote du Budget 2017 ZAE ESPASSOLLES.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-81-17AcqZAEspas-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017



Le Président

René OLIVE